

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2020/04

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
25	19	19

Date de la convocation :	le 31 janvier 2020
Date d'affichage :	le 24 février 2020

Séance du 06 février 2020

L'an deux mille vingt, le 06 février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Annie GENERMONT, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Colette ZIRELLI, Messieurs Didier BÉRANGER, Alain CARRIÈRE, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel FORGET, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Michel DUPONT, Jean-Noël GUESNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jackie TASSIN, Patrick PEYR, Gérard WARIN

Absents représentés : Monsieur Patrice CARVALHO par Madame Annie GENERMONT, Monsieur Marcel DAUSQUE par Monsieur Didier BÉRANGER, Monsieur Michel DUPONT par Monsieur Daniel GAGE, Monsieur Jackie TASSIN par Madame Colette ZIRELLI,

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Recrutement de vacataires pour l'Assemblée Générale

Le Président expose à l'assemblée délibérante que pour le bon déroulement de l'Assemblée Générale qui se déroulera le 07 avril 2020 afin de désigner les représentants formant le Comité Syndical, le syndicat souhaite avoir recours à cinq agents vacataires. Ces interventions présentent un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Le Président propose de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué aux agents lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée par la conclusion d'un acte d'engagement.

Le montant serait fixé à 18,70 € bruts par heure pour une mission estimée à 10 heures maximum.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE de faire appel à cinq agents vacataires pour l'organisation de l'Assemblée Générale du 07 avril 2020,

DECIDE de fixer à 18,70 € bruts par heure le montant de la vacation dans la limite de 10 heures par vacataire,

AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

